

Image not found or type unknown



Fiscalité du supplément du ticket restaurant que je paye

Par **heu christian**, le **30/04/2018** à **16:48**

mon employeur me restitue des tickets restaurant d'une valeur de 8.5€ mais je paye sur ce ticket 3.4€.je suis bien dans les normes de la fiscalité.Mais par contre, est-ce cette valeur de 3.4€ est-elle considérée comme frais professionnel car je suis ambulancier et elle est déduite de mon salaire et obligatoire

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention...